



141^e Assemblée de l'UIP

**Belgrade (Serbie)
13-17 octobre 2019**



Commission permanente
du développement durable,
du financement et du commerce

12 septembre 2019

Débat sur le suivi de la résolution de l'UIP adoptée en mars 2014 : *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles*

*Mercredi 16 octobre 2019 (14 h 30 – 16 h 30)
Amphithéâtre (rez-de-chaussée), Bâtiment B, Centre Sava*

Note d'orientation

La 130^e Assemblée de l'UIP a adopté en 2014 une résolution qui a donné aux parlements des indications importantes concernant le rôle qu'ils pouvaient jouer pour remédier aux causes sous-jacentes aux risques de catastrophe en veillant à ce que des liens plus étroits soient établis entre les politiques et les programmes relatifs à la réduction des risques de catastrophe et au relèvement, aux changements climatiques, au développement économique et social à long terme, à l'aménagement urbain, aux grandes tendances démographiques et à la protection de l'environnement. Pour ce faire, la résolution invitait instamment les parlements à améliorer le contrôle qu'ils exercent et à prendre des mesures immédiates pour réviser la législation existante en matière de réduction des risques. Elle soulignait en outre que la réduction des risques de catastrophe et la protection des populations relèvent de la responsabilité de tous les représentants élus.

Le programme d'action pour le développement post-2015 a considérablement progressé depuis l'adoption de ce texte, notamment grâce à l'adoption, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'un vaste ensemble d'Objectifs et de cibles universels et transformateurs ambitieux donnant la priorité à l'humain. De surcroît, un accord international sur les changements climatiques, l'Accord de Paris, a été signé et un nouveau cadre de réduction des risques de catastrophe, le Cadre de Sendai, a vu le jour. Ce dernier, qui témoigne d'un glissement important de la gestion des catastrophes à la gestion des risques de catastrophe, met l'accent sur des approches préventives axées sur l'humain, tout en reconnaissant que la responsabilité première en matière de réduction des risques de catastrophe relève de l'État. Ceci étant, l'impact des catastrophes va croissant, menaçant la vie et les moyens de subsistance des populations, sapant le développement socioéconomique et détériorant l'environnement.

La réunion-débat portera sur les points suivants :

- Depuis l'adoption de la résolution, quelles sont les évolutions majeures constatées dans les efforts consentis pour que les tendances démographiques et les contraintes naturelles soient prises en considération dans les approches visant à instaurer un développement résilient face aux risques ?

- Quelle sorte d'intervention parlementaire s'est-elle révélée efficace pour favoriser la transition à un développement résilient face aux risques ? Quels sont les exemples de bonnes pratiques dont il serait possible de s'inspirer ?
- Quels sont les échecs rencontrés ou dans quels domaines les progrès tardent-ils à se faire sentir ? Quel chemin reste-t-il à parcourir et quel rôle les parlementaires peuvent-ils jouer dans ce contexte ?

Présidente : Mme Veronica Muzenda Tsitsi, Présidente de la Commission permanente

Intervenants : Mme Kirsi Madi, Directrice du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe

Mme Alanna Armitage, Directrice régionale du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Europe de l'Est et Asie centrale